

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 841****11 novembre 1999****SOMMAIRE**

Bien Pratique S.A., Bettembourg	page 40362	Optima International, S.à r.l.	40344
Cheetah Investments S.A., Luxembourg	40356, 40357	(L')Or Toscan Diffusion S.A., Esch-sur-Alzette	40331
Eurochrome S.A., Luxembourg	40365	Overseas Management Company S.A., Luxembourg	40344
(Les) Gimbrettes S.A., Luxembourg	40330	Palmco Consult S.A., Heisdorf	40344
Heden S.A., Luxembourg	40322	Partidis S.A., Luxembourg	40343
(Les) Idées Nouvelles, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	40349, 40350	Pavitex International S.A., Luxembourg	40345
Immobilière Espace Kirchberg S.A., Luxembourg	40322	Pharma Groupe S.A., Luxembourg	40347
Iniziativa Piemonte Luxembourg S.A., Luxembourg	40322	P.H. Invest S.A., Luxembourg	40345
Inn S.A., Luxembourg	40323	Phisoli Holding S.A., Luxembourg	40345, 40346
Interland Cie S.A., Luxembourg	40323	Pihos S.A., Luxembourg	40347
International Ventures Corporation S.A., Luxembg	40323	Prestalux S.A., Esch-sur-Alzette	40342
Intrawestern Investment Inc. S.A., Luxembourg	40322	Prime Communication Factory S.A., Luxembourg	40344
Investment So.Te.Co. International S.A., Luxembg	40322	Privata Finance S.A., Luxembourg	40341
IPAGL Participations S.A., Luxembourg	40324, 40325	Proud To Serve S.A., Luxembourg	40347
Isalp S.A., Luxembourg	40329	Prym S.A., Luxembourg	40347
Israël 2000, Luxembourg	40323	Publint S.A., Luxembourg	40348
Israël 2000 Management S.A., Luxembourg	40328	Quanlux S.A., Luxembourg	40351
Jacobs Engineering, S.à r.l., Luxembourg	40326, 40328	Quassine Holding S.A., Luxembourg	40348
J.D. Farrods Group (Luxembourg) S.A., Luxembourg	40329	Ralux S.A., Luxembourg	40348
Jobo Holding S.A., Luxembourg	40329	Real Properties S.A., Luxembourg	40349
Jonros, S.à r.l., Strassen	40330	Redalg S.A., Luxembourg	40349
Kandira S.A., Luxembourg	40330	Ridgewell International S.A., Luxembourg	40350
La Roche Holding S.A., Luxembourg	40329	(J.) Rothschild Holdings S.A., Luxembourg	40329
Laurélie Holding S.A., Luxembourg	40330	Royal Chine, S.à r.l., Luxembourg	40350
Leicom Fund, Luxembourg	40325	Sabaco International S.A., Luxembourg	40350
Linaria Financière S.A., Luxembourg	40330	Sarilux S.A., Luxembourg	40352
Liquitech Holding S.A., Luxembourg	40331	S.C.R.I., S.à r.l.	40352
Locomotive Holding S.A., Luxembourg	40331	SEDEV, Société Européenne pour le Développement S.A., Luxembourg	40353
Lowfin International S.A., Luxembourg	40332, 40333	Signal Lux Holding S.A., Luxembourg	40351
Lufra Immobilière S.A., Luxembourg	40333	Silver Finance Services S.A., Luxembourg	40352
Lux-Ingénierie S.A., Heisdorf	40334	Sitaro Investments S.A., Luxembourg	40352
Luxplan S.A., Luxembourg	40333, 40334	Société de Participations Chamby S.A., Luxembourg	40353
Machinery Industries Finance S.A., Luxembourg	40334	Société d'Investissements et de Participations Hortense S.A., Luxembourg	40355
Malescot S.A., Luxembourg	40335	Société Financière Crésus S.A., Luxembourg	40353
Marbrerie Hary, S.à r.l., Foetz	40334	Société Générale d'Alimentation S.A., Luxembourg	40352
M & B Consultants S.A.	40335	Sodi S.A., Luxembourg	40354
Mediacom S.A., Luxembourg	40336	Sopar Information S.A., Luxembourg	40353
Meloc, S.à r.l., Luxembourg	40337	Sopercap S.A., Luxembourg	40355
Middleland Estate Investments S.A., Luxembourg	40334	Stecatex S.A., Luxembourg	40355, 40356
M.M.F. S.A., Esch-sur-Alzette	40337	Suridam Holding S.A., Luxembourg	40355
Moffitz S.A., Luxembourg	40351	Taura S.A., Luxembourg	40353
Montecristo Investments S.A., Luxembourg	40337	Tay S.A., Luxembourg	40357
Moselle Bois, S.à r.l., Grevenmacher	40338	Technilux S.A., Luxembourg	40354
Môt de Brentul S.A., Luxembourg	40336	Techno Tex Trading S.A., Luxembourg	40364
Motorway Luxembourg S.A., Luxembourg	40338	Unistar-Invest S.A., Luxembourg	40358
Muthaiga S.A., Luxembourg	40338	Zenton S.A., Luxembourg	40367, 40368
Myrtus S.A., Luxembourg	40338		
Nord Sud Voyages, S.à r.l., Luxembourg	40338		
Northland Estate Investments S.A., Luxembourg	40339		
Off Broadway S.A., Luxembourg	40339		
Oliver Holdings S.A., Luxembourg	40341		
Opticorp S.A., Luxembourg	40343		

**HEDEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste-Croix.  
R. C. Luxembourg B 45.594.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 août 1999, vol. 528, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour HEDEN S.A.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

(40892/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**IMMOBILIERE ESPACE KIRCHBERG (anc. L.C.I. S.A., LORNHO CONTINENTAL INVEST S.A., puis A.C.I. S.A., ATENOR CONTINENTAL INVEST S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 50.530.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(40893/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**INIZIATIVA PIEMONTE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 52.487.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 août 1999, vol. 528, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour INIZIATIVA PIEMONTE LUXEMBOURG S.A.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

(40894/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**INVESTMENT SO.TE.CO. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté  
R. C. Luxembourg B 51.908.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 30 juillet 1999, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte et accepte la démission (Annexe 1) présentée par Madame Vania Migliore-Baravini de sa fonction d'administrateur de la société.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de coopter en son sein, Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel, en remplacement de Madame Vania Migliore-Baravini, démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 11 août 1999.

Le Conseil d'Administration  
R. Tonelli                      S. Vandt  
Président                      Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1999, vol. 527, fol. 64, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40899/043/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**INTRAWESTERN INVESTMENT INC. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 47.024.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 10, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 août 1999.

Signature.

(40898/047/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.



*Président:*

– Monsieur Samuel Pinto, Chief Investment Officer, LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE, Paris.

*Administrateurs:*

– Monsieur Benjamin de Rothschild, Chairman of the Board of Directors, LA COMPAGNIE DE TRESORERIE BENJAMIN DE ROTHSCHILD, Genève.  
 – Monsieur Hervé Debache, Président, TERTIAIRE DEVELOPPEMENT, Paris.  
 – Monsieur Patrick Segal, Senior Vice-President, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Genève.  
 – Monsieur Yoel Berger, Deputy Managing Director, ISRAEL GENERAL BANK, Tel Aviv.  
 – Monsieur Edward de Buret, First Vice-President, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG.

*Le Réviseur d'Entreprises est:*

– PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, B.P. 1443. Luxembourg, le 20 août 1999. BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Visconti                      G. Verhoustraeten  
 Sous-Directeur                  Directeur-adjoint

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 1999, vol. 528, fol. 14, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40903/010/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**IPAGL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
 R. C. Luxembourg B 45.937.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IPAGL PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentat, en date du 13 décembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 67 du 17 février 1994.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 113 du 23 février 1999.

La séance est ouverte à 9.45 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlinge/Mess.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq cents actions (500) d'une valeur nominale de dix mille francs français (FRF 10.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq millions de francs français (FRF 5.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières; suppression dans les statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1998.

2) Changement du libellé de l'objet social (article 3 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptibles de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et de supprimer dans les statuts toute mention à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1998.

Suite à cette modification l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de IPAGL PARTICIPATIONS S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptibles de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, D. Cao, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 août 1999, vol. 852, fol. 57, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 août 1999.

F. Kessler.

(40900/219/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**IPAGL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 45.937.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 août 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 août 1999.

F. Kessler.

(40901/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**LEICOM FUND.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 21.454.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 26 avril 1999*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1998.

L'Assemblée décide:

– le renouvellement à l'exception des mandats de Madame Mayri Voûte, Messieurs Jean Arvis, Robert Bertaux, Laurent Dassault, Gilbert de Goldschmidt-Rothschild, Jean-Pierre de Launoit, Christopher Dreyfus, Jean Gonot, Jean-Louis Guillaud, Henri Katz, Claude Leoni, Yves Sabouret, Jean-Philippe Thierry et Serge Trigano démissionnaires, des mandats des Administrateurs sortants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2000;

– de ratifier la cooptation de Monsieur Guy Verhoustraeten en qualité d'Administrateur pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2000, en remplacement de Monsieur Laurent Dassault, démissionnaire;

– de nommer DELOITTE & TOUCHE en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2000.

L'Assemblée prend note que LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE sera représentée par Monsieur Pierre Palasi en lieu et place de Monsieur Roger Cukierman.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

*Président:*

– Monsieur Samuel Pinto, Directeur Général Adjoint de LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE, Paris.

*Administrateurs:*

– LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE, Paris représentée par Monsieur Pierre Palasi, Membre du Directoire;  
– Monsieur Guy Verhoustraeten, Directeur-Adjoint, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG.

*Le Réviseur d'Entreprises est:*

– DELOITTE & TOUCHE, ayant son siège social à L-8009 Luxembourg, 3, route d'Arlon.

Luxembourg, le 20 août 1999.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Visconti

G. Verhoustraeten

*Sous-Directeur*

*Directeur-adjoint*

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 1999, vol. 528, fol. 14, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40914/010/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**JACOBS ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2017 Luxembourg, rue Richard-Kalergi.

—  
EXTRAIT

Suivant l'acte d'Assemblée Générale Extraordinaire, reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 6 août 1999, enregistré à Capellen, le 12 août 1999, vol. 416, fol. 36, case 10, la société JACOBS ENGINEERING, S.à r.l., avec siège social à L-2017 Luxembourg, rue Richard-Kalergi, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 février 1999, publié au Mémorial C, numéro 364 du 21 mai 1999, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*First resolution*

The meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of seven thousand three hundred and fifty-seven Luxembourg Francs (LUF 7,357.-), without issue of new shares, in order to raise it from its present amount of five hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 500,000.-) to five hundred seven thousand three hundred and fifty-seven Luxembourg Francs (LUF 507,357.).

*Second resolution*

The meeting decides to adjust the par value of the shares from one thousand Luxembourg Francs (LUF 1,000.-) to one thousand fourteen point seven hundred and fourteen Luxembourg Francs (LUF 1,014.714).

*Third resolution*

The meeting decides to convert the subscribed capital from Luxembourg francs (LUF) into French Francs (FRF) by a rate of exchange of 6.149778 LUF for 1.- FRF, which will then amount to eighty-two thousand five hundred French Francs (FRF 82,500.-), represented by five hundred (500) shares of one hundred and sixty-five French Francs (FRF 165.-) each.

*Fourth resolution*

The meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of eleven million three hundred thirty-five thousand and five hundred French Francs (FRF 11,335,500.-) in order to raise it from its present amount of eighty-two thousand five hundred French Francs (FRF 82,500.-) to eleven million four hundred and eighteen thousand French Francs (FRF 11,418,000.-) by the creation of sixty-eight thousand and seven hundred (68,700) new shares with a par value of one hundred and sixty-five French Francs (FRF 165.-) each, together with a total share premium of twenty-three million five thousand six hundred and twenty-four French Francs (FRF 23,000,624.-).

*Fifth resolution*

The meeting decides to allocate an amount of one million one hundred forty-one thousand and eight hundred French Francs (FRF 1,141,800.-) from the share premium to the legal reserve account.

*Sixth resolution*

All the sixty-eight thousand and seven hundred (68,700) new shares are subscribed by the company JACOBS ENGINEERING INC., prenamed, and the full payment of the sixty-eight thousand and seven hundred (68,700) new shares, of one thousand one hundred and ninety-six French Francs (FRF 1,196.-), corresponding to the first capital increase of seven thousand three hundred and fifty-seven Luxembourg Francs (LUF 7,357.-), to the second capital increase of eleven million three hundred thirty-five thousand and five hundred French Francs (FRF 11,335,500.-), and to the total share premium of twenty-three million five thousand six hundred and twenty-four French Francs (FRF 23,005,624.-), by a contribution in kind in the total of thirty-four million three hundred forty-two thousand three hundred and twenty French Francs (FRF 34,342,320.-), consisting of six hundred twenty-eight thousand six hundred and nine (628,609) shares with a par value of sixty French Francs (FRF 60.-) each of the company JACOBS ENGINEERING

S.A.S., Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 86, rue Régnault, F-75013 Paris, held by JACOBS ENGINEERING INC., representing ninety-nine point ninety-nine per cent (99.99%) of the issued share capital of this company.

*Report of verification*

The aforementioned contribution in kind has been verified by the company ERNST & YOUNG, having its registered office Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, by virtue of a report established on August 6th, 1999, which report, after being signed *ne varietur* by the appearing and the officiating notary, will be annexed to this deed to be registered with it.

The aforesaid report contents the following conclusion:

*«Conclusion*

Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the contribution in kind which corresponds at least to:

- the payment of the first increase in capital of LUF 7,357 (FRF 1,196) without the issuance of new shares,
- the number and nominal value of the 68,700 shares with a nominal value of FRF 165 each to be issued at the second increase of capital amounting to FRF 11,335,500 and
- the related share premium of FRF 23,005,624»

*Seventh resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the meeting decides to amend article 6 of the articles of incorporation to be worded as follows:

**«Art. 6.** The capital of the company is fixed at eleven million four hundred and eighteen thousand French Francs (FRF 11,418,000.-), divided into sixty-nine thousand and two hundred (69,200) shares with a par value of one hundred and sixty-five French Francs (FRF 165.-) each.»

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit d'un montant de sept mille trois cent cinquante-sept francs luxembourgeois (LUF 7.357,-), sans émission de parts sociales nouvelles, pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) à cinq cent sept mille trois cent cinquante-sept francs luxembourgeois (LUF 507.357,-).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'adapter la valeur nominale des parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) à mille quatorze virgule sept cent quatorze francs luxembourgeois (LUF 1.014,714).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital souscrit de francs luxembourgeois (LUF) en francs français (FRF) au taux de change de six virgule cent quarante-neuf mille sept cent soixante-dix-huit francs luxembourgeois (LUF 6,149778) pour un franc français (FRF 1.-), lequel capital sera alors de quatre-vingt-deux mille cinq cents francs français (FRF 82.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent soixante-cinq francs français (FRF 165,-) chacune.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit d'un montant de onze millions trois cent trente-cinq mille cinq cents francs français (FRF 11.335.500,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-deux mille cinq cents francs français (FRF 82.500,-) à onze millions quatre cent dix-huit mille francs français (FRF 11.418.000,-) par l'émission de soixante-huit mille sept cents (68.700) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent soixante-cinq francs français (FRF 165,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission de vingt-trois millions cinq mille six cent vingt-quatre francs français (FRF 23.005.624,-).

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'affecter au compte de réserve légale un montant d'un million cent quarante et un mille huit cents francs français (FRF 1.141.800,-) de la prime d'émission.

*Sixième résolution*

Les soixante-huit mille sept cents (68.700) parts sociales nouvelles sont toutes souscrites par la société JACOBS ENGINEERING INC., prénommée, et le paiement intégral des soixante-huit mille sept cents (68.700) parts sociales nouvelles, de mille cent quatre-vingt-seize francs français (FRF 1.196,-), correspondant à la première augmentation de capital de sept mille trois cent cinquante-sept francs luxembourgeois (LUF 7.357,-), de la seconde augmentation de capital de onze millions trois cent trente-cinq mille cinq cents francs français (FRF 11.335.500,-), et de la prime d'émission totale de vingt-trois millions cinq mille six cent vingt-quatre francs français (FRF 23.005.624,-), par un apport en nature total de trente-quatre millions trois cent quarante-deux mille trois cent vingt francs français (FRF 34.342.320,-), consistant en six cent vingt-huit mille six cent neuf (628.609) actions d'une valeur nominale de soixante francs français (FRF 60,-) chacune de la société JACOBS ENGINEERING S.A.S., Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social à 86, rue Régnault, F-75013 Paris, détenues par JACOBS ENGINEERING INC., représentant quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99,99%) du capital social émis de cette société.

*Rapport de vérification*

Le prédit apport en nature a été vérifié par la société ERNST & YOUNG, ayant son siège social à Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, en vertu d'un rapport établi le 6 août 1999, lequel rapport, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Le prédit rapport contient la conclusion suivante:

*«Conclusion*

Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the contribution in kind which corresponds at least to:

- the payment of the first increase in capital of LUF 7,357 (FRF 1,196) without the issuance of new shares,
- the number and nominal value of the 68,700 shares with a nominal value of FRF 165 each to be issued at the second increase of capital amounting to FRF 11,335,500 and
- the related share premium of FRF 23,005,624.»

*Septième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital de la société est fixé à onze millions quatre cent dix-huit mille francs français (FRF 11.418.000,-), divisé en soixante-neuf mille deux cents (69.200) parts sociales d'une valeur nominale de cent soixante-cinq francs français (FRF 165,-) chacune.»

Pour extrait  
A. Weber

(40906/236/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**JACOBS ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2017 Luxembourg, rue Richard-Kalergi.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(40907/236/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**ISRAEL 2000 MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 47.223.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 6 avril 1999*

1. L'Assemblée Générale décide de ne pas distribuer de dividende et de reporter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à USD 512,-.

2. L'Assemblée Générale décide:

– le renouvellement du mandat des Administrateurs sortants, à l'exception de Madame Anne de La Vallée Poussin, de Messieurs Roger Cukierman et Eliezer Yones, démissionnaires, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2000.

– La nomination de Monsieur Jonathan Irroni, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Eliezer Yones, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2000.

– La nomination de PricewaterhouseCoopers en qualité de Commissaire aux Comptes, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2000.

A l'issue de l'assemblée, le Conseil d'Administration est composé de:

*Administrateurs:*

– Monsieur Pierre Palasi, Membre du Directoire, LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE, Paris;

– Monsieur Yoel Berger, Deputy Managing Director, ISRAEL GENERAL BANK, Tel Aviv;

– Monsieur Jonathan Irroni, Managing Director, ISRAEL GENERAL BANK, Tel Aviv;

– Monsieur Edward de Burlet, Directeur-Adjoint, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG.

*Le Commissaire aux Comptes est:*

– PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 20 août 1999.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Visconti G. Verhoustraeten

Sous-Directeur Directeur-adjoint

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 1999, vol. 528, fol. 14, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40904/010/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**ISALP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 38.524.

Les bilans aux 31 décembre 1997 et 1998, enregistrés à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

ISALP S.A.  
J.-R. Bartolini F. Mesenburg  
Administrateur Administrateur

(40902/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**J. ROTHSCHILD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 17.089.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 1999, les mandats de Madame Rachel M. Dunning, administrateur, et de PewaterhouseCoopers, S.à r.l., commissaire aux comptes, ont été renouvelés pour une durée de six ans et les sociétés FIRST SOMERS (GUERNSEY) LTD., Island of Guernsey, et SECOND SOMERS (GUERNSEY) LTD., Island of Guernsey, ont été appelées aux fonctions d'administrateur également pour une durée de six ans. Tous les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Luxembourg, le 26 août 1999.

Pour J. ROTHSCHILD HOLDINGS S.A.  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
C. Day-Royemans J.-M. Schiltz

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40905/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**J.D. FARRODS GROUP (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 53.195.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration par voie circulaire*

Monsieur Denis Masetti est nommé administrateur-délégué de la société.

Luxembourg, le 25 août 1999.

Certifié sincère et conforme  
Pour J.D. FARRODS GROUP (LUXEMBOURG) S.A.  
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 12, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40908/696/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**JOB0 HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 14.700.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 10, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.  
Signature

(40909/550/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**LA ROCHE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 47.035.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 10, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 1999.

Signature.

(40912/047/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**JONROS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 168, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 44.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 1999, vol. 527, fol. 70, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour JONROS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

Signature

(40910/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**KANDIRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 53.301.

Transfert de siège suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 100 du 27 février 1996.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la KANDIRA S.A. qui s'est tenue en date du 20 juillet 1999, qu'il a été décidé ce qui suit:

– Madame Maria Christina Carlini est nommée présidente du Conseil d'Administration avec signature individuelle;  
– Monsieur Pietro Guidobono Cavalchini est nommé administrateur-délégué du Conseil d'Administration avec signature individuelle.

Luxembourg, le 21 juillet 1999.

Le Conseil d'Administration

B. Guidobono Cavalchini E. Hule-Medek P. A. Motta

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 1999, vol. 528, fol. 4, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40911/622/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**LAURELIE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, IMACORP Business Centre, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 62.568.

Le bilan au 8 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 508, fol. 8, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRISCA S.A.

Signature

(40913/752/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**LES GIMBRETTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 26.738.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

LES GIMBRETTE S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(40915/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**LINARIA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 64.434.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LINARIA FINANCIERE S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(40916/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**LIQUITECH HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 25.816.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIQUITECH HOLDING S.A.	
Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

(40917/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**LOCOMOTIVE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 71.077.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 17 août 1999, que le Conseil a pris la résolution suivante:

*Seule et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Roberto Brero de sa fonction d'administrateur. Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg, 1, rue Charles Martel, en remplacement de Monsieur Roberto Brero, démissionnaire.

Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des autres administrateurs, expirera à l'assemblée générale à tenir en l'an 2001.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 23 août 1999.

LOCOMOTIVE HOLDING S.A.	
S. Vandi	R. Szymanski
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 7, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40918/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**L'OR TOSCAN DIFFUSION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 9, rue Dicks.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit juin à 17.00 heures.

S'est réunie au siège social, 9, rue Dicks, L-4081 Esch-sur-Alzette, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme L'OR TOSCAN DIFFUSION, constituée suivant acte reçu par Maître F. Kessler, notaire en résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 juin 1998.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Paolo De Angelis qui désigne Monsieur Luca De Piceis Polver en qualité de secrétaire et Monsieur Carlos Querol Urgell en qualité de scrutateur.

Monsieur le Président expose:

I.- que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

*Ordre du jour:*

Démission & nomination d'administrateurs.

II.- que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiquées sur une liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal;

qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III.- qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Les faits exposés ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière après délibération prend à l'unanimité la résolution suivante.

*Administrateurs:*

– l'Assemblée met fin, à dater de ce jour, au mandat des administrateurs;  
– l'Assemblée appelle aux postes d'Administrateur, Monsieur Paolo De Angelis, Monsieur Luca De Piceis Polver, Monsieur Carlos Querol Urgell.

*Conseil d'Administration:*

Immédiatement après la clôture de l'Assemblée Générale, les administrateurs en fonction se sont réunis et ont désigné Monsieur Paolo De Angelis en qualité d'administrateur-délégué.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 5.000 F.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun actionnaire ne demandant la parole, Monsieur le Président a levé la séance à 18.00 heures.

*Liste des présences*

<i>Nom de l'actionnaire</i>	<i>Nombre de parts</i>	<i>Signature</i>
Monsieur Paolo De Angelis	340	Signature
Monsieur Luca De Piceis Polver	330	Signature
Monsieur Carlo Querol Urgell	330	Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 juin 1999, vol. 313, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(40919/791/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**LOWFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 39.064.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix neuf, le trente juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée LOWFIN INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social aux 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 39.064.

Ladite société constituée en date du 20 décembre 1991, publié au Mémorial C numéro 249 du 10 juin 1991 les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 1997, publié au Mémorial C-1998, page 2438.

Ladite société a un capital social actuel de ITL 2.500.000.000,- (deux milliards cinq cents millions de liras italiennes) divisé en 2.500 (deux mille cinq cents) actions, d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de liras italiennes) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claudio Bacceli, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Laurent Forget, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article trois des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

**Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts. En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

2) Divers. L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime la décision suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée des actionnaires décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Franzina, C. Baccelli, L. Forget, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 118S, fol. 67, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Kerger.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1999.

J. Delvaux.

(40920/208/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**LOWFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 39.064.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juillet 1999, actée sous le n° 469/99 par-devant Maître Jaques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

(40821/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**LUFRA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 30.867.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 août 1999, vol. 528, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

*Pour la société LUFRA IMMOBILIERE S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(40922/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**LUXPLAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 18.420.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 10, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 21 mai 1999*

Nominations statutaires:

*Conseil d'Administration:*

- Monsieur Marcel Hetto, administrateur-délégué;
- Monsieur Jens Christiansen, administrateur;
- Monsieur Erny Simon, administrateur;
- Monsieur Denis Cridel, administrateur.

*Commissaire aux Comptes:*

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises.

Luxembourg, le 20 août 1999.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(40924/657/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.



**MALESCOT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 46.070.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 2 août 1999 tenue sous seing privé*

L'Assemblée Générale décide de modifier la devise de référence du capital social en euro et de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à EUR 521.000,- sans création de nouvelles actions par incorporation de bénéfices reportés. Il est justifié de l'existence de tels bénéfices reportés par le bilan arrêtés au 31 décembre 1998.

L'Assemblée décide également de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «Le capital social est fixé à cinq cent vingt et un mille euros (EUR 521.000,-), représenté par vingt et un mille (21.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée charge le Conseil d'Administration de procéder à l'adaptation des statuts ainsi qu'à leur enregistrement auprès des autorités luxembourgeoises.

Pour extrait conforme  
Le Conseil d'Administration  
Signature Signature

**BILAN AU 31 DECEMBRE 1998 (exprimé en francs luxembourgeois)**

	1998	1997
<i>Actif</i>		
Frais d'établissement . . . . .	429.239	533.900
Actif immobilisé		
Immobilisations financières . . . . .	259.424.701	256.848.347
Actif circulant		
Créances . . . . .	4.398.619	2.986.751
Avoirs en banques . . . . .	355.100	18.466
Comptes de régularisation . . . . .	65.789	22.303
Total de l'actif: . . . . .	264.673.448	260.409.767
<i>Passif</i>		
Capitaux propres		
Capital souscrit . . . . .	21.000.000	18.000.000
Réserve légale . . . . .	497.342	457.860
Résultats reportés . . . . .	5.949.500	8.199.335
Dettes		
Emprunts obligataires . . . . .	180.000.000	180.000.000
Autres dettes . . . . .	56.709.693	52.962.925
Bénéfice de l'exercice . . . . .	516.913	789.647
Total du passif: . . . . .	264.673.448	260.409.767

Signature Signature  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 8, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40927/534/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**MALESCOT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 46.070.

Le texte des Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(40928/534/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**M & B CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.**

Monsieur Mockel, administrateur-délégué de M & C GROUP S.A., informe que la société démissionne comme commissaire aux comptes.

K. Hardy  
Administrateur

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mars 1999, vol. 312, fol. 65, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(40930/791/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**MEDIACOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 50.854.

*Quatrième résolution*

Le mandat des administrateurs étant échu, l'Assemblée décide de nommer pour l'exercice 1999 les administrateurs suivants:

- Monsieur Pierre Bouchoms, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel;
- Monsieur Alfonso Belardi, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 18, rue du Verger;
- Monsieur Sergio Vandi, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 32, rue J.G. De Cicignon.

Les mandats ainsi conférés expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant échu, l'Assemblée décide de renouveler pour l'exercice 1999 le mandat du Commissaire aux Comptes, à savoir la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., avec siège social à Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. Le mandat ainsi conféré expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Luxembourg, le 20 août 1999.

*Le Conseil d'Administration*  
P. Bouchoms                      S. Vandi  
*Administrateur                      Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 7, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40931/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**MEDIACOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 50.854.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, tenue à Luxembourg, en date du 13 août 1999, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

*Seule et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue en date du 13 août 1999 a décidé de nommer Monsieur Pierre Bouchoms en qualité d'administrateur de la société. Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur Pierre Bouchoms en qualité de président du Conseil d'Administration.

Monsieur Pierre Bouchoms déclare accepter cette fonction.

Luxembourg, le 20 août 1999.

*Le Conseil d'Administration*  
P. Bouchoms                      S. Vandi  
*Administrateur                      Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 7, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40932/043/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**MÖT DE BRENTUL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 46.220.

Il résulte de la réunion de la réunion du Conseil d'Administration du 30 juillet 1999, que le Conseil d'administration a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Seule et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission (Annexe 1) de Monsieur Roberto Brero de sa fonction d'administrateur. Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg, 18, rue du Verger, en remplacement de Monsieur Roberto Brero, démissionnaire.

Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des autres administrateurs, expirera à l'assemblée générale à tenir en l'an 2000.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive de Monsieur Alfonso Belardi.

Le Conseil d'administration remercie Monsieur Roberto Brero de sa collaboration apportée au sein de la société.

Luxembourg, le 20 août 1999.

**MÖT DE BRENTUL S.A.**  
P. Bouchoms                      A. Belardi  
*Président                              Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 7, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40938/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**MELOC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 42.412.

*Extrait du procès-verbal de la réunion des associés tenue à Luxembourg le 25 mars 1999*

Suite à la démission de Messieurs Henry Verrey et Peter Müller en tant que gérants de la société, nombre des gérants passe de quatre à deux. De ce fait, le régime de signature défini lors de la réunion des associés du 15 avril 1997 n'est plus d'application.

A partir de ce jour, la société sera engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Pour copie conforme

G. Glesener                      C. Panayides  
Gérant                              Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 7, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40933/531/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**M.M.F. S.A., Société Anonyme.**

Le siège social de la société est dénoncé.

K. Hardy

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 août 1999, vol. 313, fol. 100, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

(40935/791/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**M.M.F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 9, rue Dicks.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-quatre août à 18.00 heures.

S'est réunie au siège social 9, rue Dicks à L-4081 Esch-sur-Alzette, le Conseil d'Administration de la société anonyme M.M.F., constituée suivant acte reçu par Maître F. Kessler, notaire en résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 décembre 1998.

Le Conseil est présidée par la BLUE WIND ENTERPRISES S.A., représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Kléber Hardy, la M & C GROUP S.A. et la société EURAM LOGISTICS INC.

Monsieur le Président expose:

I.- que le présent Conseil a pour

*Ordre du jour:*

Démission des administrateurs.

Le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

- il reçoit la démission de tous les administrateurs à dater de ce jour;
- il décide d'aviser, de la présente, les actionnaires de la société, à charge pour eux de prévoir le renouvellement du Conseil.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 5.000 F.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun actionnaire ne demandant la parole, Monsieur le Président a levé la séance à 19.00 heures.

BLUE WIND ENTERPRISES S.A.    EURAM LOGISTICS INC.    M & C GROUP S.A.  
Signature                              Signature                              Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 août 1999, vol. 313, fol. 99, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

(40936/791/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**MONTECRISTO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 32.895.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 10, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 1999.

Signature.

(40940/047/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**MOSELLE BOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6712 Grevenmacher, 2, Badensgässel.

Le bilan, arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Grevenmacher, le 26 août 1999, vol. 166, fol. 98, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 26 août 1999.

(40937/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

---

**MOTORWAY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 30.047.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 août 1999, vol. 527, fol. 73, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 août 1999.

Pour le notaire T. Metzler

G. Pierrard

(40941/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

---

**MUTHAIGA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 24.891.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 août 1999, vol. 528, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour la société MUTHAIGA S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(40942/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

---

**MYRTUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 66.661.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 juin 1999*

*Quatrième résolution*

L'assemblée prend acte du changement de dénomination du commissaire aux comptes de FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN dénommé désormais en MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s.

*Cinquième résolution*

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et au Commissaire de Surveillance concernant l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice écoulé.

MYRTUS FINANCE S.A.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

Signature Signature

*Le domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40943/045/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

---

**NORD SUD VOYAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 51.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 527, fol. 59, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour NORD SUD VOYAGES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

Signature

(40944/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

---

**NORTHLAND ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 4<sup>e</sup> étage, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 62.177.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du vendredi 20 août 1999,  
– la délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 1998 est reportée à une date ultérieure;  
– les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour extrait conforme  
Signature  
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 92, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40945/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**OFF BROADWAY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 68.053.

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-neuf, le treize juillet.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme OFF BROADWAY S.A., établie et ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange en date du 21 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 218, page 10428; inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, section B sous le numéro 68.053.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Madame Josée Quintus, employée privée, demeurant à Pétange.

Le président nomme secrétaire, Mademoiselle Nadine Keup, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Mademoiselle Frédérique Mignon, employée privée, demeurant à B-Arlon.

Le bureau de l'assemblée étant constituée, le président prie le notaire instrumentant d'acter:

1. Que les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Introduction d'un droit de préemption et introduction en conséquence d'un article 3bis dans les statuts.

2. Réduction de la valeur nominale des actions de la société de XEU 32,- à XEU 10,-, le nombre d'action passant de 1.000 actions à 3.200 actions avec augmentation corrélative du nombre d'actions détenu par chaque actionnaire. Modification de l'article 5, alinéa premier, des statuts.

3. Délégation de pouvoir d'augmenter le capital, accordée au conseil d'administration, et modification en conséquence de l'article 5, alinéa six, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital autorisé est fixé à EUR 620.000,- (Euro six cent vingt mille), qui sera représenté par 62.000 (soixante-deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (Euro dix) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous formes d'actions, d'options, de warrants, d'émissions d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles d'actionnaires vis-à-vis de la société. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article. (. . .)»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de limiter désormais la cessibilité des actions et introduire un article 3bis dans les statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 3bis.** Les cessions ou transmissions d'actions, même entre actionnaires, ne sont pas libres, mais elles sont soumises au droit de préemption fixé ci-après.

Toute cession d'actions entre vifs, à titre gratuit ou onéreux, tant entre actionnaires qu'à l'égard des tiers, est soumise à un droit de préemption au profit des autres actionnaires.

Aux effets ci-dessus, toute cession et toute transmission projetées sont notifiées à la société par lettre recommandée avec accusé de réception indiquant les numéros des actions, les nom, prénom, profession et domicile du ou des bénéficiaires, et, dans le cas d'une personne morale, la dénomination ou la raison sociale, le siège social, le nom de tous les associés et, s'ils sont différents, de tous les bénéficiaires économiques des actions ou parts de la personne morale, ainsi que, s'il y a lieu, le prix et les modalités de la cession; cette lettre doit être accompagnée du certificat d'inscription des actions à émettre, s'il en a été émis, et de toutes pièces justificatives de la cession ou de la transmission.

Dans la quinzaine de la réception de cette notification, le conseil d'administration, agissant au nom et pour le compte du cédant, offre les actions dont la cession ou la transmission est projetée aux autres actionnaires. Cette offre est faite par lettre recommandée avec accusé de réception et elle contient l'indication du nombre et, s'il y a lieu, du prix des actions à céder ou à transmettre ainsi que de toutes autres modalités de la cession ou de la transmission.

Les autres actionnaires ont le droit d'acquérir les actions en question par préférence à tout autre acquéreur et en proportion des actions qu'ils détiennent eux-mêmes. Ils disposent d'un délai d'un mois pour faire connaître, par lettre recommandée adressée à la société, leur désir d'acquérir lesdites actions.

Le droit de préemption ne peut s'exercer que sur la totalité des actions qui en font l'objet. Le non exercice par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires. A défaut d'accord entre parties sur le prix à payer pour l'acquisition de ces actions par un ou plusieurs autres actionnaires, l'évaluation de ce prix sera demandée à un expert désigné d'un commun accord entre toutes les parties intéressées et, à défaut d'accord entre elles, à la requête de la partie la plus diligente par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé. Après réception de l'avis de l'expert, lequel doit être motivé, les actionnaires acquéreurs éventuels disposent d'un nouveau délai d'un mois pour faire connaître, par lettre recommandée adressée à la société, leur décision d'acquérir les actions à un prix égal au moins à celui évalué par l'expert.

En cas de refus des actionnaires acquéreurs éventuels de payer un tel prix, comme en cas de non-exercice par les actionnaires de leur droit de préemption, la cession ou transmission des actions est libre. En cas d'exercice du droit de préemption par les actionnaires, la cession au nom du ou des acquéreurs est régularisée d'office sur la signature du président du conseil d'administration, sans qu'il soit besoin de celle du titulaire des actions ou de celle de ses héritiers. L'ancien actionnaire ou les héritiers en sont informés par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze jours de l'acquisition, avec avertissement d'avoir à se présenter au siège social pour recevoir le prix de cession, lequel n'est pas productif d'intérêts.

Les dispositions qui précèdent sont applicables à tous les cas de cession ou de transmission d'actions, même aux adjudications publiques en vertu d'ordonnance de justice ou autrement.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de réduire la valeur nominale des actions de la société de trente-deux Ecus (XEU 32,-) à dix Ecus (XEU 10,-) et de diviser le capital social de la société qui est de trente-deux mille Ecus (XEU 32.000,-) en trois mille deux cent (3.200) actions d'une valeur nominale de dix Ecus (XEU 10,-) chacune, chaque ancienne action de trente-deux Ecus (XEU 32,-) donnant droit après modification de la valeur nominale à 3,2 actions nouvelles de dix Ecus (XEU 10,-).

Suite à cette modification, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 alinéa premier pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente-deux mille Ecus (XEU 32.000,-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix Ecus (XEU 10,-) chacune.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accorder au conseil d'administration le pouvoir d'augmenter le capital et modifier en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Sixième alinéa.** Le capital autorisé est fixé à EUR 620.000,- (Euro six cent vingt mille) qui sera représenté par 62.000 (soixante-deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (Euro dix) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuants comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous formes d'actions, d'options, de warrants, d'émissions d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles d'actionnaires vis-à-vis de la société. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article. (. . .)»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ Euro 500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant, par leurs nom, prénom usuel état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: N. Keup, F. Mignon, J. Quintus, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 1999, vol. 852, fol. 21, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pétange, le 24 août 1999.

Pour expédition conforme  
G. d'Huart  
Notaire

(40946/207/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**OLIVER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 22.053.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

OLIVER HOLDINGS S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(40947/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**PRIVATA FINANCE S.A., Société Anonyme,  
(anc. PLANTAR FINANCE S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatre août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale de la société anonyme PLANTAR FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 février 1996, publié au Mémorial C, n° 263 du 31 mai 1996.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, demeurant à Bereldange. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Andrea Dany, employée privée, demeurant à D-Schweich. L'assemblée élit comme scrutatrice Mme Nicole Thommes, employée privée, demeurant à Oberpallen.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 55 actions, représentant l'intégralité du capital social, de USD 55.000,- sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut décider valablement sans convocations préalables sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit. Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent acte procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de l'objet social de la société pour en faire une SOPARFI.

2. Modification de la raison sociale en PRIVATA FINANCE S.A.

3. Introduction d'un 3<sup>ème</sup> paragraphe à l'article 5 des statuts, comme suit:

«Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

– Céder des actions ou des parts détenues dans des sociétés tierces;

– Céder des immeubles;

– Mettre en gage ou dresser des hypothèques sur les parts détenues dans des sociétés tierces ou sur les immeubles appartenant à la société.»

4. Modification afférente des articles 1<sup>er</sup>, alinéas 1<sup>er</sup>, 2 et 5 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'objet social de la société est changé et en conséquence la société devient une société de participations financières (SOPARFI).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la raison sociale de la société en PRIVATA FINANCE S.A.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'introduire un 3ème paragraphe à l'article 5 des statuts, comme suit:

«Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

- céder des actions ou des parts détenues dans des sociétés tierces;
- céder des immeubles;
- mettre en gage ou dresser des hypothèques sur les parts détenues dans des sociétés tierces ou sur les immeubles appartenant à la société».

*Quatrième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, il y a lieu de modifier les articles 1<sup>er</sup>, alinéas 1<sup>er</sup>, 2 et 5 des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société de participations financières (SOPARFI) sous la dénomination de PRIVATA FINANCE S.A.»

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières ou immobilières lui paraissant utiles dans l'accomplissement de son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.»

«**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

- céder des actions ou des parts détenues dans des sociétés tierces;
- céder des immeubles;
- mettre en gage ou dresser des hypothèques sur les parts détenues dans des sociétés tierces ou sur les immeubles appartenant à la société.»

*Frais*

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont estimés à vingt mille francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance à onze heures et demie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Dany, B. Thommes, M. Koeune, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 août 1999, vol. 852, fol. 49, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pétange, le 18 août 1999.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

*Notaire*

(40962/207/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**PRESTALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 9, rue Dicks.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le sept juin.

S'est réunie au siège social, 9, rue Dicks à L-4081 Esch-sur-Alzette, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRESTALUX, constituée suivant acte reçu par Maître F. Kessler, notaire en résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 mai 1998.

Le Conseil est présidé par Monsieur Marcel Chapelle; sont également présentes, la société FOX HOLDINGS INC et la société EURAM LOGISTICS INC.

Monsieur le Président expose:

I.- que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

*Ordre du jour:*

Démission & nomination d'administrateurs;

II.- que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiquées sur une liste de présence laquelle après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal.

qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III.- qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Les faits exposés ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière après délibération prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

- l'Assemblée décide de révoquer ce jour les mandats de Monsieur L. Bengler et de Monsieur G. Cordier.
- Elle décide d'appeler à la fonction d'Administrateur la société FOX HOLDINGS INC dont le siège social se trouve P.O. Box 556, Main Street, Charlestown, Nevis, qui poursuit le mandat de Monsieur Bengler qu'elle remplace et décide d'appeler à la fonction d'Administrateur la société EURAM LOGISTICS INC dont le siège social se trouve Old Rudnick Lane 30 à Dover DE 19901 USA qui poursuit le mandat de Monsieur Cordier qu'elle remplace.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 5.000 F.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun actionnaire ne demandant plus la parole, Monsieur le Président a levé la séance à 15.00 heures.

*Liste des présences*

<i>Nom de l'actionnaire</i>	<i>Nombre de parts</i>	<i>Signature</i>
Chapelle Marcel	952	Signature
FOX HOLDINGS INC	48	Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 août 1999, vol. 313, fol. 100, case 4-2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

(40963/791/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

---

**OPTICORP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 49.999.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40948/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

---

**OPTICORP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 49.999.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 6 mai 1999 que:

– L'assemblée est informée du changement de statut juridique du commissaire aux comptes qui de société civile MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION est devenue société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l.

L'assemblée nomme nouveau commissaire aux comptes la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., dont le mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2000.

– L'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Tamas Rakosi.

Pour extrait conforme

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 13, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40949/677/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

---

**PARTIDIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 15.262.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 29 avril 1999 à 10.00 heures*

– L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Yvan Juchem de son poste d'Administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration. L'Assemblée nomme en remplacement Monsieur Koen Lozie, Administrateur de Sociétés, demeurant à Luxembourg, qui terminera son mandat à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Pour copie conforme

Signature	Signature
<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 1999, vol. 528, fol. 5, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40954/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

---

**OPTIMA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Le siège social de la société est dénoncé.

K. Hardy  
Administrateur-délégué

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juin 1999, vol. 313, fol. 52, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): M. Ries.

(40950/791/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

---

**OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.132.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 528, fol. 9, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(40951/587/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

---

**PALMCO CONSULT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7308 Heisdorf, 11A, rue Jean de Beck.

R. C. Luxembourg B 21.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 1999, vol. 527, fol. 70, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour BRISKI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

Signature

(40952/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

---

**PALMCO CONSULT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7308 Heisdorf, 11A, rue Jean de Beck.

R. C. Luxembourg B 21.268.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juillet 1999*

Les actionnaires de la société PALMCO CONSULT S.A., réunis en Assemblée Générale au siège de la société le jeudi 22 juillet 1999 ont décidé à l'unanimité:

- de nommer un nouveau Conseil d'Administration composé de:
- Monsieur Jean-Paul Germain, ingénieur, demeurant à Heisdorf;
- Madame Sandrine Germain, employée privée, demeurant à Heisdorf;
- Monsieur Thierry Lancier, informaticien, demeurant à Schoenfels;
- de confier le mandat de Commissaire aux Comptes à LUX AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Ces mandats sont donnés pour une période d'une année, soit jusqu'à l'expiration de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1999.

Heisdorf, le 22 juillet 1999.

Pour extrait conforme

Signature      Signature      Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 527, fol. 79, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(40953/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

---

**PRIME COMMUNICATION FACTORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Ste André.

R. C. Luxembourg B 39.562.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 août 1999, vol. 528, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour la société PRIME COMMUNICATION FACTORY S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(40964/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

---

**PAVITEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 34.043.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 10, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 31 mai 1999*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes, venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle durée d'un an.

Conformément aux exigences de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide malgré la perte de plus de la moitié du capital social de continuer l'activité de la société.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(40955/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

---

**P.H. INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 48.411.

Les comptes annuels au 30 novembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 25 août 1999, vol. 528, fol. 5, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARIBAS LUXEMBOURG

Signature

(40956/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

---

**P.H. INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 48.411.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 17 février 1999 à 14.00 heures à Luxembourg*

– L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Yvan Juchem de son poste d'Administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration. L'Assemblée nomme en remplacement:

Monsieur Koen Lozie, Administrateur de Sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2000.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 1999, vol. 528, fol. 5, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40957/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

---

**PHISOLI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 31.540.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PHISOLI HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.540, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 1<sup>er</sup> septembre 1989, publié au Mémorial, Série C n° 30 du 24 janvier 1990.

La séance est ouverte à 17.15 heures sous la présidence de Mademoiselle Danièle Martin, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente nomme comme secrétaire Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg et comme scrutateur Mademoiselle Christine Altenhoven, employée privée, demeurant à Kleinbettingen.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de douze millions de francs luxembourgeois (12.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de huit millions de francs luxembourgeois (8.000.000,- LUF) à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) par l'incorporation au capital d'une créance certaine, liquide et exigible de douze millions de francs luxembourgeois (12.000.000,- LUF).

2. Augmentation du capital autorisé à concurrence de quarante millions (40.000.000,- LUF) de francs luxembourgeois pour le porter de son montant actuel de dix millions (10.000.000,- LUF) de francs luxembourgeois à cinquante millions (50.000.000,- LUF) de francs luxembourgeois.

3. Modification conséquente de l'article 5, alinéas premier et troisième des statuts pour le mettre en concordance avec les décisions sub 1 et 2.

4. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de douze millions de francs luxembourgeois (12.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de huit millions de francs luxembourgeois (8.000.000,- LUF) à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) par l'incorporation au capital d'une créance certaine, liquide et exigible de douze millions de francs luxembourgeois (12.000.000,- LUF) détenu par les actionnaires.

En contrepartie de cette incorporation, il est émis douze (12) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF) chacune.

La réalité de la valeur de l'apport en nature a été prouvé au notaire instrumentant par un rapport en date du 17 mai 1999 du réviseur d'entreprises Monsieur Marc Lamesch de la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, B. P. 410, L-2014 Luxembourg, inscrit à l'Ordre des Réviseurs d'Entreprise du Grand-Duché de Luxembourg, qui indique dans ses conclusions ce qui suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contre-partie, c'est-à-dire 12 actions de LUF 1.000.000,- chacune, totalisant LUF 12.000.000,-.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter son capital autorisé à concurrence de quarante millions (40.000.000,- LUF) de francs luxembourgeois pour le porter de son montant actuel de dix millions (10.000.000,- LUF) de francs luxembourgeois à cinquante millions (50.000.000,- LUF) de francs luxembourgeois.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée générale constate que l'article cinq, alinéas premier et troisième, des statuts auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital souscrit est fixé à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF), représenté par vingt (20) actions d'une valeur nominale d'un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF) chacune.»

«**Art. 5. 3<sup>ème</sup> alinéa.** Le capital autorisé est fixé à cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF), qui sera représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale d'un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à 17.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires et comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Martin, M. Schaeffer, C. Altenhoven, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1999, vol. 3CS, fol. 31, case 5. – Reçu 120.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 1999.

A. Schwachtgen.

(40959/230/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**PHISOLI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 31.540.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 868 du 9 août 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

A. Schwachtgen.

(40960/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**PHARMA GROUPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 68.583.

La société a été constituée le 12 février 1999 à L-Luxembourg par acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 339 du 12 mai 1999.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 juillet 1999 que Madame Marie-Hélène Moschini, employée privée, demeurant à F-Hussigny, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Emmanuel Famerie, administrateur sortant.

Luxembourg, le 30 juillet 1999.

Pour la société  
J. Faber

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 1999, vol. 528, fol. 4, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40958/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

---

**PIHOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 58.440.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 18 août 1999, les mandats des administrateurs Messieurs Guy Baumann, Jean Bodoni, Guy Kettmann et Albert Pennacchio ainsi que celui du commissaire aux comptes Mademoiselle Isabelle Arend ont été renouvelés pour la durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2000.

Luxembourg, le 26 août 1999.

Pour PIHOS S.A.  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
J.-M. Schiltz S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40961/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

---

**PRYM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 15.240.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 10, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.  
Signature

(40966/550/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

---

**PROUD TO SERVE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 66.280.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg le 17 août 1999, a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée prend acte et accepte la démission de Monsieur Reno Tonelli de sa fonction d'administrateur de la société et de Président du Conseil d'Administration, et la démission de Monsieur Roberto Brero de sa fonction d'administrateur.

*Troisième résolution*

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, en qualité d'Administrateurs de la société, Monsieur Pierre Bouchams, employé privé, demeurant à Luxembourg, 1, rue Charles Martel, en remplacement de Monsieur Reno Tonelli, démissionnaire, ainsi que Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant à Luxembourg, 18, rue du Verger, en remplacement de Monsieur Roberto Brero, démissionnaire.

Les mandats ainsi conférés, à l'instar du mandat des autres administrateurs, expireront à l'assemblée générale à tenir en 2000.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 août 1999, que le conseil d'administration a pris la résolution suivante:

*Seule et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 17 août 1999, a décidé de nommer Monsieur Pierre Bouchoms, en qualité d'Administrateur de la société. Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur Pierre Bouchoms, en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 23 août 1999.

*Le Conseil d'Administration*  
R. Szymanski                      S. Vandi  
*Administrateur                      Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 7, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40965/043/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

---

**PUBLINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 64.516.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 juillet 1999, que le Conseil d'Administration a pris, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Roberto Brero de sa fonction d'administrateur. Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg, 1, rue Charles Martel, en remplacement de Monsieur Roberto Brero, démissionnaire.

*Deuxième résolution*

Le Conseil décide de nommer, à l'unanimité des voix, Monsieur Pierre Bouchoms, en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Pierre Bouchoms déclare accepter cette fonction.

Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des autres administrateurs, expirera à l'Assemblée Générale à se tenir en l'an 2000.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive de Monsieur Pierre Bouchoms.

Luxembourg, le 20 août 1999.

PUBLINT S.A.

A. Belardi                      R. Tonelli

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 7, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40967/043/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

---

**QUASSINE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 53.978.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

*Pour QUASSINE HOLDING S.A.*

S.G.G.

Signatures

(40970/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

---

**RALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 23.166.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

*Pour RALUX S.A.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

S.G.G.

Signature                      Signature

(40971/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

---

**REAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 4<sup>e</sup> étage, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 65.092.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du mercredi 18 mai 1999,  
– la délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 1998 est reportée à une date ultérieure;  
– les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 23 août 1999.

Pour extrait conforme  
Signature  
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 92, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40972/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**REDALG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 60.880.

Par décision du Conseil d'administration du 14 juin 1999, Monsieur Christophe Kossmann, attaché de direction, L-Remich, a été coopté au conseil d'administration, en remplacement de Madame Romaine Lazzarin-Fautsch, démissionnaire.

Luxembourg, le 26 août 1999.

Pour REDALG S.A.  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
J.-M. Schiltz S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40973/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**LES IDEES NOUVELLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. RIES & KAISER, LA NOUVELLE FAÇON, S.à r.l.).**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 65, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 19.539.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatre août.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Joseph Ries, commerçant, demeurant à L-8394 Olm, 26, rue de Kehlen.
- 2.- Madame Nicole Kaiser, sans état particulier, épouse de Monsieur Joseph Ries, demeurant à L-8394 Olm, 26, rue de Kehlen.

Seuls associés de la société à responsabilité limitée RIES & KAISER, LA NOUVELLE FAÇON, S.à r.l., avec siège social à L-4011 Esch-sur-Alzette, 65, rue de l'Alzette,  
inscrite au registre de commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sous le numéro B 19.539,

au capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- frs), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de mille francs (1.000,- frs) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La société a été constituée originairement sous la dénomination de RIES & KAISER, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, le 8 juillet 1982, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 236 du 5 octobre 1982.

Les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 30 juin 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 290 du 17 octobre 1987,
- suivant acte reçu par ledit notaire Metzler en date du 28 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 100 du 14 avril 1989,
- suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, alors de résidence à Echternach, en date du 29 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 22 du 18 janvier 1993, et
- suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, en date du 18 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 26 du 23 janvier 1997.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de changer la dénomination de la société, et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de LES IDEES NOUVELLES, S.à r.l.»

*Deuxième résolution*

Les associés constatent la démission de Mademoiselle Berthe Mayer, vendeuse, demeurant à Luxembourg, en sa qualité de gérante technique, ainsi que la démission de Madame Nicole Kaiser, prénommée, en sa qualité de gérante adjointe, et leur accordent entière et pleine décharge pour l'exécution de leur mandat respectif.

*Troisième résolution*

Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée: Monsieur Joseph Ries, prénommé.  
La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses ou charges incombant à la société vertu des présentes est évalué sans nul préjudice à 20.000,- francs.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Ries, N. Kaiser, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 5 août 1999, vol. 349, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 août 1999.

H. Beck.

(40975/201/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**LES IDEES NOUVELLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. RIES & KAISER, LA NOUVELLE FAÇON, S.à r.l.).**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 65, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 19.539.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 août 1999.

H. Beck.

(40976/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**RIDGEWELL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 26.962.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

RIDGEWELL INTERNATIONAL S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(40974/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**ROYAL CHINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 21, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 28.831.

Le bilan, arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Grevenmacher, le 26 août 1999, vol. 166, fol. 98, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 26 août 1999.

(40977/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**SABACO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 61.417.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

(40978/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**QUANLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 4<sup>e</sup> étage, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 41.592.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(40968/631/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**QUANLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 4<sup>e</sup> étage, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 41.592.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire ajournée du 25 août 1999,  
– Les comptes annuels au 31 décembre 1998 sont approuvés à l'unanimité.  
– Quitus est accordé aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.  
– Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire.

*Administrateurs:*

1. Monsieur Rory C. Kerr, Master of Laws, 16, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Luxembourg;
2. Monsieur Donald W. Braxton, expert-comptable, Résidence Claire Fontaine, rue des 4 Fontaines, CH-1278 La Rippe, Suisse;
3. Monsieur Phillip van der Westhuizen, expert-comptable, 67, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm, Luxembourg.

*Commissaire:*

FIDUCIAIRE NATIONALE, Réviseur d'Entreprises, Lys Royal, 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.  
Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour extrait conforme  
MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A.  
*Agent domiciliaire*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 7, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.  
(40969/631/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**SIGNAL LUX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 18.458.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 juillet 1999*

L'Assemblée a acté et accepté la démission de Monsieur Giuseppe Ferrari en tant qu'administrateur de la société SIGNAL LUX HOLDING S.A., à compter du 3 juillet 1999. Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat du 1<sup>er</sup> janvier au 3 juillet 1999.

Pour extrait  
F. Mazzoni

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 1999, vol. 528, fol. 14, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.  
(40982/587/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**MOFFITZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 13.374.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 1998, Madame Romaine Lazzarin-Fautsch, Fondé de Pouvoir, L-Esch-sur-Alzette a été nommée administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Jean-Pierre Feltgen. Son mandat s'achèvera avec ceux de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2002.

Luxembourg, le 26 août 1999.

Pour MOFFITZ S.A.  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
J.-M. Schiltz S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.  
(40939/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**SARILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 19.368.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 30 juin 1998, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 10, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1999.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(40979/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**S.C.R.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Le siège social de la société est dénoncé.

K. Hardy

Administrateur-délégué

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 août 1999, vol. 313, fol. 100, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(40981/791/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**SILVER FINANCE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 60.528.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

SILVER FINANCE SERVICES S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(40983/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**SITARO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 60.133.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

SITARO INVESTMENTS S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(40984/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**SOCIETE GENERALE D'ALIMENTATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 66.709.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 2 août 1999, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

*Seule et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte et accepte la démission (Annexe 1.) présentée par Monsieur Roberto Brero de sa fonction d'administrateur de la société.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de coopter en son sein, Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 18, rue du Verger, en remplacement de Monsieur Roberto Brero, démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 11 août 1999.

Le Conseil d'Administration

R. Tonelli

S. Vandi

Président

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1999, vol. 527, fol. 64, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40988/043/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**SEDEV, SOCIETE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 11.298.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

SEDEV, SOCIETE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT S.A.

F. Mesenburg

A. Renard

Administrateur

Administrateur

(40986/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**SOCIETE FINANCIERE CRESUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 60.685.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

SOCIETE FINANCIERE CRESUS S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(40987/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**SOPAR INFORMATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 52.772.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 10, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 1999.

Signature.

(40993/047/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**SOCIETE DE PARTICIPATIONS CHAMBY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 35.841.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 août 1999, vol. 528, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour la société SOCIETE DE PARTICIPATIONS CHAMBY S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(40990/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**TAURA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 34.695.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 1999, Madame Monika Beckmann-Petey, docteur en droit, D-Bremen, Monsieur Jan Mojto, commerçant, D-Munich, Docteur Dieter Michael Hahn, administrateur de sociétés, D-Munich, ont été appelés aux fonctions d'administrateur et KPMG AUDIT, Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement des administrateurs Messieurs Jean Bodoni, Guy Baumann, Guy Kettmann et du commissaire aux comptes Madame Myriam Spiroux-Jacoby, démissionnaires. Les mandats des nouveaux administrateurs et du nouveau commissaire aux comptes s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2002.

Le siège social de la société a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 août 1999.

Pour TAURA S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.-M. Schiltz

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40999/006/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**SODI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 20.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 25 août 1999, vol. 528, fol. 5, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARIBAS LUXEMBOURG

Signature

(40991/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**SODI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 20.759.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 14 mai 1999 à 15.00 heures à Luxembourg*

*Résolution*

«Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée. L'Assemblée prend acte de la décision de Monsieur Yvan Juchem de ne pas demander le renouvellement de son mandat et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer au poste d'Administrateur, Monsieur Koen Lozie, Administrateur de Sociétés, demeurant à Luxembourg pour une période d'un an.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Joseph Winandy et Monsieur Jean Quintus, pour une période d'un an.

L'Assemblée décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes pour une période d'un an.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2000.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 1999, vol. 528, fol. 5, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40992/009/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**TECHNILUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 4.251.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 508, fol. 12, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

*Pour TECHNILUX, Société Anonyme*

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(41001/004/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**TECHNILUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 4.251.

L'assemblée générale statutaire du 10 novembre 1998 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Benoît Duvieusart en remplacement de Monsieur Roland Frising.

Luxembourg, le 25 août 1999.

*Pour TECHNILUX, Société Anonyme*

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 12, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41002/004/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**SURIDAM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 47.290.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1999, vol. 528, fol. 15, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(40997/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**SURIDAM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 47.290.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg, le 29 juillet 1999*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

– il est donné décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat durant l'exercice 1998;

– les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

Monsieur Paul Mousel, licencié en droit, demeurant à Luxembourg;

Monsieur Guy Harles, Maître en droit, demeurant à Luxembourg;

Monsieur Philippe Dupont, Maître en droit, demeurant à Luxembourg;

– la personne suivante est nommée Commissaire aux comptes

Monsieur Claude Kremer, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

– Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de la société au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 26 août 1999.

*Pour SURIDAM HOLDING S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 1999, vol. 528, fol. 15, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40998/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS HORTENSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 52.543.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 août 1999, vol. 528, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

*Pour la société SOCIETE D'INVESTISSEMENTS*

*ET DE PARTICIPATIONS HORTENSE S.A.*

*FIDUCIAIRE FERNAND FABER*

Signature

(40989/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**SOPERCAP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 30.376.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

SOPERCAP S.A.

Signature

*Administrateur*

Signature

*Administrateur*

(40994/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**STECATEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 37.033.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40995/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**STECATEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 37.033.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 10 juin 1999 que:

– L'assemblée a été informée du changement de statut juridique du commissaire aux comptes qui de société civile MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION est devenue société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l.

L'assemblée a nommé nouveau commissaire aux comptes la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., dont le mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2002.

– L'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 13, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40996/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**CHEETAH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,  
(anc. WAYTON FINANCE S.A., Société Anonyme).**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 44.623.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-first day of July.

Before Maître Martine Weinandy, notary, residing in Clervaux.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of WAYTON FINANCE S.A., R.C. N° 44.623, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Frank Baden, notary in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 471 of 12 October 1993.

The meeting begins at five p.m., Mrs Gilberte Leclerc, private employee, residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Ms Clarisse Véniat, private employee, residing in Metz (France).

The meeting elects as scrutineer Mr Ahmed Berbache, private employee, residing in Hussigny (France).

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one hundred and thirty (130) shares having a par value of ten thousand (10,000.-) Belgian francs each and representing the total capital of one million three hundred thousand (1,300,000.-) Belgian francs, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1.1 To change the name of the Company to CHEETAH INVESTMENTS.

1.2 To subsequently amend Article 1 of the Articles of Incorporation.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

*First and unique resolution*

The General Meeting resolved to change the name of the Company from WAYTON FINANCE S.A. to CHEETAH INVESTMENTS S.A.

As a consequence of the foregoing, Article 1 of the Company's Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 1. Status and Name.** There exists a joint stock corporation («société anonyme») called CHEETAH INVESTMENTS («the Company»)».

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting terminated at six p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the persons appearing, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg, sous la dénomination de WAYTON FINANCE S.A., R.C. N° 44.623, constituée suivant acte reçu par le notaire M<sup>e</sup> Frank Baden, de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 471 du 12 octobre 1993.

La séance est ouverte à dix-sept heures, sous la présidence de Madame Gilberte Leclerc, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Clarisse Véniat, employée privée, demeurant à Metz (France).

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Ahmed Berbache, employé privé, demeurant à Hussigny (France).

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les cent trente (130) actions, d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) francs belges chacune, constituant l'intégralité du capital social d'un million trois cent mille (1.300.000,-) francs belges, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer, ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.1. Changement du nom de la Société en CHEETAH INVESTMENTS

1.2. Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Seule et unique résolution*

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société de WAYTON FINANCE S.A. en CHEETAH INVESTMENTS.

En conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Statut et Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de CHEETAH INVESTMENTS S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-huit heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes, et en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: G. Leclerc, C. Véniat, A. Berbache, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 2 août 1999, vol. 347, fol. 89, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): R. Schmit.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 25 août 1999.

M. Weinandy.

(41030/238/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**CHEETAH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,  
(anc. WAYTON FINANCE S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 44.623.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 25 août 1999.

M. Weinandy.

(41031/238/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**TAY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 54.297.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du lundi 16 août 1999,

- la délibération sur les comptes au 31 décembre 1998 est reportée à une date ultérieure;

- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 23 août 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 92, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(41000/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**UNISTAR-INVEST S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

—  
STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the sixth of August.  
Before Us, Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage.

There appeared:

1.- ELIGANDIA LIMITED, with registered office in Margarita House, 15 Them. Dervis Street, CY- 1066 Nicosia (Cyprus),

here represented by Mrs Sonja Muller, private employee, residing in Trier (Germany),

by virtue of a proxy given in Nicosia on July 30th 1999,

which proxy, after been signed ne varietur by all the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

2.- BLANCON LIMITED, with registered office in Dublin 2 (Ireland), 17, Dame Street,

here represented by Mrs Sonja Muller, prenamed,

by virtue of a proxy given on September 15th, 1994, which proxy has been filed to the deeds of the undersigned notary by virtue of a deposit deed dated December 13th, 1994.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a «société anonyme» under the name of UNISTAR-INVEST S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-two thousand euros (32,000.- EUR), divided in one hundred (100) shares having a par value of three hundred and twenty euros (320.- EUR) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or in bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

**Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to issue bonds and debentures. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10) of the present articles of association.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Friday in January, at 11.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of October and shall terminate on the thirtieth of September each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been reduced.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

##### *Transitory dispositions*

1) Exceptionnally, the first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on September 30th 1999.

2) The first general meeting will be held in the year 2000.

##### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1) ELIGANDIA LIMITED, prenamed, ninety-nine shares . . . . .	99
2) BLANCON LIMITED, prenamed, one share . . . . .	<u>1</u>
Total: one hundred shares . . . . .	100

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-two thousand euros (32,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Valuation of the corporate capital*

For the purpose of registration, it is declared that the corporate capital of thirtytwo thousand euros (32,000.- EUR) is equivalent to one million two hundred ninety thousand eight hundred and seventy-seven Luxembourg francs (1,290,877.- LUF).

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately seventy-five thousand Luxembourg francs (75,000.- LUF).

*Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2.- The following are appointed directors:

a) Mrs Popi Christodoulou, secretary, residing in 11, Karaiskaki Street, CY-2480 Tseri, Nicosia / Cyprus;

b) Mrs Yianoulla Georgiou, director, residing in 35C, Archeon Solon Street, CY-2 113 Aglantzia, Nicosia / Cyprus;

c) Mr Yiannos Ioannidis, Executive Manager, residing in 36, Stassinou Street, flat 203, CY-2003 Strovolos, Nicosia / Cyprus.

3.- Has been appointed statutory auditor:

AUDILUX LIMITED, having its registered office in Douglas (Isle of Man).

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2005.

5.- The registered office of the company is established in L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le six août.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- ELIGANDIA LIMITED, avec siège social à Margarita House, 15, Them. Dercvis Street, CY-1066 Nicosie (Chypre), ici représentée par Madame Sonja Muller, employée privée, demeurant à Trèves (Allemagne), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Nicosie le 30 juillet 1999, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci;

2.- BLANCON LIMITED, avec siège social à Dublin 2 (Irlande), 17, Dame Street, ici représentée par Madame Sonja Muller, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 septembre 1994, laquelle a été déposée au rang des minutes du notaire instrumentant en vertu d'un acte de dépôt reçu en date du 13 décembre 1994.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de UNISTAR-INVEST S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (320,- EUR) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de janvier, à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier octobre et finit le trente septembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Dispositions transitoires*

1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 30 septembre 1999.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2000.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) ELIGANDIA LIMITED, prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99
2) BLANCON LIMITED, prénommée, une action . . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été libérées à raison de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

#### Evaluation du capital social

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que le capital social de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) est équivalent à un million deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix-sept francs luxembourgeois (1.290.877,- LUF).

#### Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à soixante-quinze mille francs luxembourgeois (75.000,- LUF).

#### Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);
  - 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
    - a) Madame Popi Christodoulou, secrétaire, demeurant à 11, Karaiskaki Street, CY-2480 Tseri, Nicosie (Chypre);
    - b) Madame Yianoulla Georgiou, administrateur, demeurant à 35C, Archeon Solon Street, CY-21 13 Aglantzia, Nicosie (Chypre);
    - c) Monsieur Yiannos Ioannidis, executive manager, demeurant à 36, Stassinou Street, flat 203 CY-2003 Strovolos, Nicosie (Chypre).
  - 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
AUDILUX LIMITED, ayant son siège social à Douglas (Ile de Man).
  - 4.- Leur mandat expirera après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2005.
  - 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.
- Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: S. Muller, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 12 août 1999, vol. 416, fol. 35, case 9. – Reçu 12.908 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier blanc, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 26 août 1999.

A. Weber.

(41041/236/307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1999.

**BIEN PRATIQUE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-3200 Bettembourg, 44, rue du Château.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatre août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) la société anonyme HARMONY HOTELS, établie et ayant son siège social à F-67600 Selestat, 176, rue Roswag,
  - 2) la société à responsabilité limitée EURL HAUSSER, établie et ayant son siège social à F-68750 Bergheim, 26, Grand-rue,
  - 3) Monsieur Stéphane Dalibert, administrateur d'hôtel, demeurant à F-67600 Selestat, 8, rue du Général Gallieni,
  - 4) Monsieur Christian Maier, directeur de sociétés, demeurant à F-67230 Benfeld, 1, rue Eugène Dischert,
  - 5) Madame Martine Bassler, épouse Maier, institutrice, demeurant à F-67230 Benfeld, 1, rue Eugène Dischert,
- tous représentés par Monsieur Vincent Isitmez, Maître en droit, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé du 30 juillet 1999, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BIEN PRATIQUE S.A.

Le siège social est établi à Bettembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la vente et la distribution, sous toutes ses formes, de produits pour la maison, au consommateur final au Grand-Duché de Luxembourg et à l'export, notamment en Belgique et en France.

La société pourra faire en outre toutes opérations industrielles, commerciales et financières, notamment des opérations mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national que sur le marché international.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cents (31.200,-) euro, divisé en trois mille cent vingt (3.120) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euro chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

L'actionnaire qui entend céder ses actions doit au préalable les offrir en vente aux associés fondateurs de la société ou à la société elle-même avant de les proposer à des personnes extérieures. La cession entre associés-fondateurs est libre.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée à l'égard des tiers soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière, soit par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet et finit le 30 juin de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour finir le 30 juin 2000.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois d'octobre à 10.00 heures, au siège social à Bettembourg ou en tout autre endroit dans la commune du siège social, à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) la société anonyme HARMONY HOTELS, préqualifiée, mille cinq cent quatre-vingt-dix actions . . . . .	1.590
2) la société à responsabilité limitée EURL HAUSSER, préqualifiée, sept cent quatre-vingts actions . . . . .	780
3) Monsieur Stéphane Dalibert, préqualifié, deux cent quatre-vingts actions . . . . .	280
4) Monsieur Christian Maier, préqualifié, deux cent quarante actions . . . . .	240
5) Madame Martine Bassler, préqualifiée, deux cent trente actions . . . . .	230
Total: trois mille cent vingt actions . . . . .	3.120

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille deux cents (31.200,-) euro se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentaire qui le constate.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à approximativement 55.000,- LUF.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

- a) la société anonyme HARMONY HOTELS, établie et ayant son siège social à F-67600 Selestat, 176, rue Roswag,
- b) Monsieur Jacques Simon-Bigart, chef d'entreprises, demeurant à F-67600 Selestat, 36, route de Colmar,
- c) Monsieur Christian Maier, directeur de sociétés, demeurant à F-67230 Benfeld, 1, rue Eugène Dischert,
- d) Madame Alice Bigart, administrateur de sociétés, demeurant à F-67600 Selestat, 3, route de Strasbourg.

3.- Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Vic. Colle, expert comptable, demeurant à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

4.- Est nommée président du conseil d'administration Madame Alice Bigart, préqualifiée et administrateur-délégué Monsieur Jacques Simon-Bigart, préqualifié.

5.- Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

6.- Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2000.

7.- Le siège social est établi à L-3200 Bettembourg, 44, rue du Château.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Isitmez, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 118S, fol. 80, case 2. – Reçu 12.586 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1999.

P. Frieders.

(41036/212/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1999.

#### **TECHNO TEX TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 49.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 527, fol. 59, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

*Pour la S.A. TECHNO TEX TRADING*  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU  
LUXEMBOURG S.A.

(41003/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**EUROCHROME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatre août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) CHROMEDAILY LIMITED, avec siège social à Ibox House, Baker Street, Weybridge, Surrey KT13 8AH, Royaume-Uni,

représentée par Monsieur Jeannot Dahan, administrateur de société, demeurant 2, route d'Esch, L-3332 Fennange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à St. Peter Port, Guernsey, le 28 juillet 1999, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci;

2) LUXMIN TRADE S.A., société anonyme avec siège social 119, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, représentée par Messieurs Jeannot Dahan, préqualifié, administrateur-délégué et Joël Garavelli, administrateur de société, demeurant à Hassel, administrateur.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêté comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée****Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de EUROCHROME S.A.**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois, cette mesure ne pourra avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.**Art. 4.** La société a pour objet l'import, l'export, la production et le commerce de métaux ferreux et non-ferreux, de produits d'acieries, ainsi que de tous produits industriels.

Dans ce cadre, elle pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Titre II.- Capital, Actions****Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont et resteront nominatives.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit par délibération de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour les modifications des statuts.

En cas d'augmentation de capital, les propriétaires des actions existantes auront un droit de préférence proportionnel au nombre de titres qu'ils possèdent. Le conseil d'administration fixera les conditions et le taux auxquels les actions nouvelles seront offertes aux actionnaires par préférence, et le délai dans lequel ils auront à se prononcer sur l'usage de leur droit de préférence. Les droits de souscription ne peuvent être cédés par les actionnaires à de non-associés sans l'accord du conseil d'administration qui sera autorisé à présenter un acquéreur dont le droit de préemption s'exercera selon les modalités fixées pour les cessions d'actions.

**Titre III.- Conseil d'administration****Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment. Une telle révocation peut se faire à une majorité simple lors d'une assemblée générale des actionnaires.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Il n'y aura pas de président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration sera convoqué par ses membres, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent. Il doit être convoqué chaque fois que l'un des groupes d'actionnaires (A ou B) le demande en le notifiant à l'autre groupe d'actionnaires soit par lettre, soit par télécopie.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi. En cas de vacance d'une place d'administrateur, une assemblée générale extraordinaire devra se tenir d'office dans le but de nommer un nouvel administrateur à la place vacante.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la ou les signature(s) autorisée(s) en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par deux de ses administrateurs ou par un administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier lundi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en 2000.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Affectation des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social, qui commence le jour de la constitution de la société et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) CHROMEDAILY LIMITED, préqualifiée, mille vingt actions Série A . . . . .	1.020
2) LUXMIN TRADE S.A., préqualifiée, neuf cent quatre-vingts actions Série B . . . . .	980
Total: deux mille actions . . . . .	2.000

Toutes ces actions ont été entièrement souscrites et libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

La valeur des actions A et B sera strictement identique en tous points.

##### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à approximativement 65.000,- LUF.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Il a également été convenu que le groupe d'actionnaires propriétaires des actions de la série A a le pouvoir de nommer deux administrateurs et que le groupe d'actionnaires propriétaires des actions de la série B a le pouvoir de nommer un administrateur.

2.- Sont nommés administrateurs:

Série A:

- Monsieur Dimitri Pastour, directeur commercial, demeurant App. 36, 6 Mayakovskaya Street, 141700 Moscow Region, Russie,

- Monsieur Peter A. Laine, directeur administratif, demeurant Mulsanne rue d'Aval, GY6 8LD Vale, Guernsey,

Série B:

- Monsieur Jeannot Dahan, administrateur de société, demeurant 2, route d'Esch, L-3332 Fennange.

3.- Est nommée commissaire aux comptes:

La SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

4.- Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice se clôturant le 31 décembre 2004.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Dahan, J. Garavelli, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 118S, fol. 80, case 4. – Reçu 20.000 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature illisible.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1999.

P. Frieders.

(41037/212/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1999.

### **ZENTON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 68.627.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Mademoiselle Danièle Martin, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme ZENTON S.A., avec siège social à Luxembourg, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 11 août 1999.

Un extrait certifié conforme du procès-verbal de cette réunion, après avoir été contresigné ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I.

La société anonyme ZENTON S.A., avec siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 février 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 353 du 19 mai 1999.

II.

Le capital social de la susdite société ZENTON S.A. s'élève actuellement à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) représenté par 320 (trois cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

III.

Se référant à l'article cinq des statuts sociaux en vertu duquel une augmentation du capital social jusqu'à EUR 5.000.000,- (cinq millions euros) a été autorisée, le conseil d'administration a décidé, en sa séance précitée du 11 août 1999, de réaliser une première tranche du capital autorisé et ce à concurrence de EUR 563.200,- (cinq cent soixante-trois mille deux cents euros) par l'émission de 5.632 (cinq mille six cent trente-deux) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

IV.

Il résulte du procès-verbal de ladite réunion, que le conseil d'administration a obtenu et accepté la souscription et la libération des 5.632 (cinq mille six cent trente-deux) actions nouvelles par Monsieur Aldo Palma, entrepreneur, demeurant à Rome (Italie), moyennant apport en pleine propriété à la Société de 1.090.600 (un million quatre-vingt-dix mille six cents) actions ordinaires, entièrement libérées, d'une valeur nominale de ITL 1.000,- (mille lires italiennes) chacune, représentant 67,488% du capital social qui est de ITL 1.616.000.000,- (un milliard six cent seize millions de lires

italiennes) de la société de droit italien IDRA PARTECIPAZIONI S.p.A., avec siège social à Brescia (Italie), via Triumplina 41, inscrite au Registre des Entreprises de Brescia sous le numéro 5872/1998, Tribunal de Brescia, et sous le numéro 397551 R.E.A. auprès de la Chambre de Commerce de Brescia.

## V.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi en date du 11 août 1999 par le réviseur d'entreprises Monsieur Marc Lamesch de la société REVISION MONTBRUN, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-2014 Luxembourg, inscrit à l'Ordre des Réviseurs d'Entreprises du Grand-Duché de Luxembourg, qui indique dans ses conclusions ce qui suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 5.632 actions de EUR 100,- chacune, totalisant EUR 563.200,-.»

Ledit rapport, après signature ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

## VI.

Le conseil d'administration a, dans sa réunion du 11 août 1999, donné mandat à Mademoiselle Danièle Martin, préqualifiée, de comparaître devant notaire pour faire constater et acter dans les formes voulues par la loi, l'augmentation du capital social ainsi intervenue.

## VII.

En conséquence de cette augmentation de capital l'article 5, premier alinéa, des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 595.200, - (cinq cent quatre-vingt-quinze mille deux cents euros) représenté par 5.952 (cinq mille neuf cent cinquante-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

*Estimation*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à vingt-quatre millions dix mille trois cent huit (24.010.308.-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Martin, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 118S, fol. 100, case 11. – Reçu 227.194 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 1999.

A. Schwachtgen.

(41032/230/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

**ZENTON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 68.627.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 883 du 12 août 1999 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 1999.

A. Schwachtgen.

(41033/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.